

<https://web.sntrscgt.fr/spip.php?article2144>

# Pourquoi la CGT a voté CONTRE les décrets d'application

- ACTUALITES - Dossiers Thématiques - GRILLES - PPCR : décrets 2017-852 et 2017-853 -

Date de mise en ligne : mardi 23 mai 2017

---

Copyright © SNTRS-CGT - Tous droits réservés

---

### **Pourquoi la CGT a voté CONTRE les décrets d'application :**

*Le SNTRS-CGT a défendu auprès du ministère de la Fonction publique et du secrétariat de l'enseignement supérieur et de la recherche, que les ingénieurs d'études soient rémunérés comme les ingénieurs d'études des autres ministères. Nous avons eu gain de cause : ce n'est que justice.*

Mais seules les carrières des IE ont été revalorisées. L'indigence des revalorisations pour les autres corps IT conduit à des incohérences dans les grilles et notamment à un déclassement des IR. Nous estimons néfaste la restructuration du corps des chargés de recherche qui va retarder encore plus le recrutement avec la disparition des CR2 et conduire à terme au recrutement quasi exclusif de chercheurs exerçant des fonctions de directeur de recherche dans le corps des chargés (explication détaillée dans nos analyses). Par ailleurs la création d'une classe exceptionnelle avec accès à la hors échelle A ne concernera qu'une partie des CR1. Le SNTRS-CGT avait revendiqué la prolongation de la grille des CR1 à la hors échelle A.

Les syndicats CGT de la recherche et de l'enseignement supérieur, ont défendu des amendements visant à améliorer les textes. Ils ont proposé et soutenu des motions visant à préserver la cohérence des grilles entre elles, mise à mal par les mesures du ministère. Celui-ci n'a retenu aucun amendement important ni tenu compte des motions, pourtant votés pour certaines à l'unanimité des membres du CT-MESR.

Face à la nocivité de nombreuses mesures incluses dans les décrets et aux refus réitérés du ministère de prendre en compte ses demandes d'amendements, la CGT a donc décidé de voter unanimement contre les projets de décret.

### **Résultat du vote du comité technique du ministère :**

POUR : SNPTES 3, CFDT 3, FSU 2, UNSA 2

CONTRE : CGT 3, FO 1, SUD 1

[Voeux de la CGT au CT-MESR sur le décret](#)

[Amendements de la CGT au CT-MESR sur le décret](#)

[Retour à notre analyse](#)